



**Conseil Economique
et Social**

Distr.
GENERALE

E/CN.4/1989/76
1er mars 1989

FRANCAIS
Original : ESPAGNOL

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Quarante-cinquième session
Point 10 c) de l'ordre du jour

QUESTION DES DROITS DE L'HOMME DE TOUTES LES PERSONNES SOUMISES
A UNE FORME QUELCONQUE DE DETENTION OU D'EMPRISONNEMENT

QUESTION DES DISPARITIONS FORCEES
OU INVOLONTAIRES

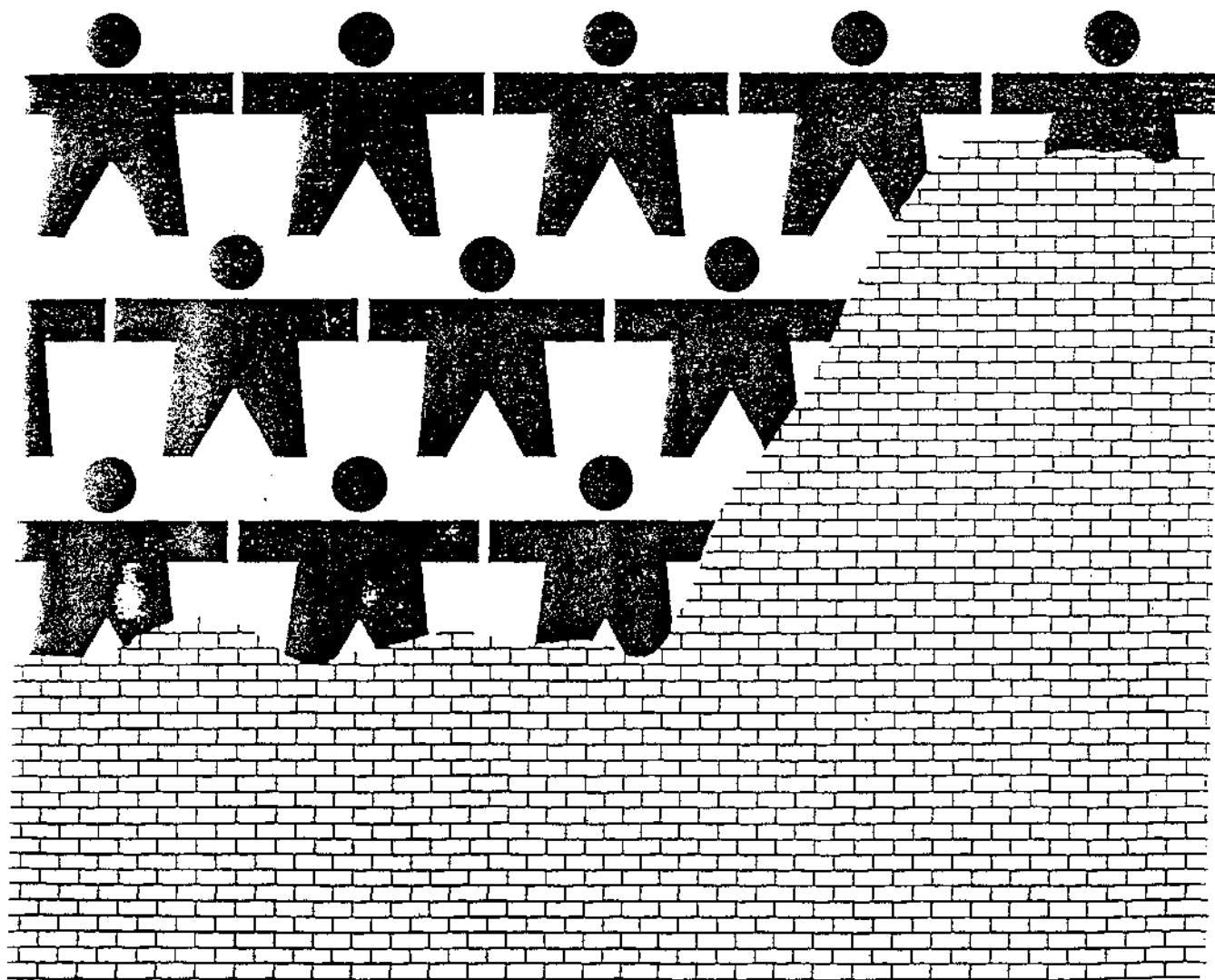
Note verbale datée du 1er mars 1989, adressée au Président de
la quarante-cinquième session de la Commission des droits
de l'homme par la Mission permanente du Guatemala
auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

La Mission permanente du Guatemala auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève présente ses compliments au Président de la quarante-cinquième session de la Commission des droits de l'homme et a l'honneur de lui faire tenir ci-joint le rapport du Gouvernement guatémaltèque sur la situation des droits de l'homme, en particulier sur le cas des personnes disparues, accompagné de tableaux statistiques rendant compte des 2 106 cas portés à son attention.

La Mission permanente du Guatemala saurait gré au Centre pour les droits de l'homme de bien vouloir faire distribuer la présente note, le rapport et son appendice en tant que document officiel de la quarante-cinquième session de la Commission.

Annexe

LES DROITS DE L'HOMME AU GUATEMALA



LE PROBLEME DES PERSONNES PORTEES DISPARUES

Certaines des plaintes présentées, mais surtout la désinformation, ont trompé l'opinion publique, nationale et internationale, en faisant croire à de prétendues violations des droits de l'homme consistant en la disparition de personnes.

S'il en est ainsi, c'est que l'on englobe sous la même désignation ceux qui abandonnent leur foyer pour des raisons familiales, ceux qui partent pour l'étranger ou changent de région pour améliorer leurs conditions de vie, les mineurs en voyage au Guatemala qui ne donnent pas de leurs nouvelles, les jeunes qui fuient parce qu'ils sont maltraités ou à la suite d'une déception amoureuse et même les personnes qui ont rejoint les rangs de la subversion. Dans tous ces cas, les choses sont présentées comme si les intéressés avaient été victimes d'un enlèvement ou d'un acte de nature politique, que l'on cherche toujours à imputer aux autorités.

Conformément à la résolution 1987/53, au paragraphe 7 de laquelle la Commission des droits de l'homme engage les autorités compétentes à faire "tout leur possible pour faire la lumière sur le sort des personnes disparues", le Gouvernement guatémaltèque présente ici un rapport détaillé sur la question.

Il convient de souligner que d'importantes institutions de l'Etat participent aux enquêtes ouvertes dans la plupart des cas de personnes portées disparues, suivant de près chaque dossier, afin d'obtenir des résultats concrets.

Outre l'instruction judiciaire, les recherches comportent une enquête sur place, consistant en un entretien avec l'auteur de la plainte ou avec un proche de la personne portée disparue en vue d'établir les causes possibles et de compléter les renseignements nécessaires à l'enquête judiciaire.

Pour ce qui est des résultats, les enquêtes ont permis d'établir que 64 % des cas de personnes prétendument "disparues" portés à l'attention d'une autorité avaient été réglés d'eux-mêmes presque immédiatement, puisque les intéressés étaient retournés chez eux sans que les autorités en aient été avisées.

Cette anomalie, cause d'une déformation de la réalité pour ce qui est des disparitions au Guatemala, a été corrigée dans un grand nombre de cas, l'autorité municipale ou judiciaire ayant pris acte par écrit du témoignage de la personne de retour chez elle.

L'enquête a permis d'établir un fait important, à savoir que 16 % des plaintes étaient fausses.

Par ailleurs, dans 20 % des cas, l'enquête n'a pas encore pu être achevée en raison des ressources limitées dont les autorités disposent. On pense que quand toutes les enquêtes seront terminées - ce qui devrait être pour bientôt - les mêmes tendances se dessineront.

Les résultats généraux des enquêtes, après traitement des dossiers par ordinateur, sont les suivants :

- Total des plaintes : 2 106 = 100 %
- Total des cas pour lesquels l'enquête est terminée : 1 689 = 80 %
- Total des cas pour lesquels l'enquête est en cours : 417 = 20 %

Les enquêtes ont permis d'établir que 1 352 personnes étaient rentrées à leur domicile (64 %); on est toujours sans nouvelles de 417 personnes, chiffre qui correspond aux 20 % de cas pour lesquels l'enquête est toujours en cours.

Les diverses enquêtes ont permis de dégager des éléments particuliers et généraux utiles : motifs, circonstances, lieu et date de la "disparition" et profession, sexe et âge des intéressés. De même, on a pu déterminer le motif réel, la date de retour, l'état de santé des personnes retournées à leur domicile et l'endroit où elles se trouvent.

Il importe de souligner que ces enquêtes ont pu être assez poussées grâce à l'utilisation de l'informatique qui a facilité les recherches et permis de déterminer des aspects importants qui seront très utiles à l'avenir; le gouvernement et plus précisément les services de sécurité seront ainsi plus à même de protéger les droits de l'homme car il sait maintenant quelles sont les régions et les périodes où les "disparitions" se produisent le plus souvent, ainsi que les motifs les plus fréquents. Il pourra ainsi intensifier ses efforts en vue d'empêcher que de tels incidents ne continuent et mieux garantir le respect des droits de l'homme.

Un autre aspect important des enquêtes est qu'elles ont permis de classer avec précision les motifs de la prétendue "disparition", lesquels sont très divers : ils vont de problèmes familiaux aux troubles mentaux et très souvent les autorités ont reçu de nombreuses plaintes totalement fausses au sujet d'un même cas; il a pu être établi que les causes politiques étaient extrêmement rares.

Il importe aussi de signaler que dans la majorité des cas, les organisations non gouvernementales de défense des droits de l'homme montent un dossier mais ne portent pas plainte devant les tribunaux et ne donnent pas les renseignements qui faciliteraient les recherches.

Les enquêtes ont permis dans un premier temps d'établir une classification des motifs signalés par les proches qui ont porté plainte devant les autorités compétentes; par la suite, les enquêtes sur place et les entretiens ont permis de constater qu'un grand nombre des personnes citées étaient rentrées chez elles; d'autres n'avaient pas reparu mais on savait qu'elles avaient changé de domicile ou avaient émigré pour une raison parfaitement connue.

Les différents motifs de "disparition" sont les suivants :

Accidents	158
Délinquance	20
Migration	564
Problèmes familiaux	942
Enlèvement/Séquestration	85
Plaintes fausses	337
Total	2 106

Nul n'ignore que les principales causes de "disparition" au Guatemala sont les problèmes familiaux, les accidents dus à l'alcoolisme, les troubles mentaux, les accidents de la route, la perte de la mémoire; viennent ensuite les migrations qui recouvrent divers cas, allant de la personne qui est simplement partie de chez elle à toutes sortes de changements - de travail ou de domicile - ainsi qu'aux déplacements à l'intérieur et à l'extérieur du pays. Il existe en outre un pourcentage élevé de plaintes fausses, ou contenant des indications erronées : nom, adresse (de la personne prétendument "disparue" ou de l'auteur de la plainte), motifs et circonstances. Enfin, les enlèvements/séquestrations et les délits de droit commun (agressions, vols et trafic d'enfants) constituent un faible pourcentage.

CIRCONSTANCES DE LA "DISPARITION" TELLES QUE RAPPORTEES DANS LES PLAINTES

Il ressort des plaintes déposées par les proches des personnes prétendument "disparues" que 79 % (1 665 individus) des "disparitions" se sont produites sans violence; dans 16 % des cas (337 individus) la plainte était fausse et dans les 5 % restants (104 individus) la "disparition" s'est accompagnée de violence : enlèvement, séquestration, menaces, agression, ordre de capture, etc.

Ces chiffres permettent de conclure que dans un nombre minime de cas il y a eu un délit, échappant au contrôle des forces de l'ordre, et que dans la majorité des cas l'intéressé a quitté de lui-même son domicile. Pour ce qui est de l'état des personnes retrouvées, les résultats sont les suivants : en bonne santé, 59 % (1 244 individus), plaintes fausses, 16 % (337 individus), enquête en cours, 20 % (417 individus), décédées de causes diverses - arme à feu, arme blanche -, 4 % (77 individus) et hospitalisées, 1 % (31 individus).

D'une façon générale, on remarque que sur 2 106 personnes prétendument "disparues", 1 352 (64 %) sont rentrées chez elles, 20 % des cas (417 individus) font encore l'objet d'une enquête et dans 16 % des cas (337 individus) il a pu être établi que les plaintes étaient fausses, l'auteur n'ayant pu être retrouvé car il avait donné de fausses indications.

Dans le cas des 20 % d'affaires en cours d'enquête (417 individus), les autorités ont la certitude absolue que les résultats seront du même ordre que ceux des enquêtes achevées, en raison des motifs signalés par les proches des intéressés, qui sont les suivants :

Abandon de foyer	31
Alcoolisme	2
Changement de domicile	1
Changement de travail	2
Personnes dont on a perdu la trace	17
Cause inconnue	110
Problèmes familiaux	35
Enlèvement ou séquestration	13
Raisons sentimentales	17
L'intéressé est parti de chez lui	146
Trafic d'enfants	2
Troubles mentaux	20
Voyages à l'étranger	19
Déplacements dans le pays	2
Total	417

Comme la communauté internationale peut le constater, le Gouvernement guatémaltèque a déployé de grands efforts pour doter les autorités responsables de moyens d'enquête plus efficaces; des progrès ont pu être accomplis dans un grand nombre de cas et l'expérience acquise, jointe à la volonté de la population et du gouvernement de créer une société meilleure, ne manquera pas d'aboutir au plein respect des droits de l'homme.

Pour le Gouvernement guatémaltèque, accélérer la progression des enquêtes sur les cas de personnes prétendument disparues est une grande source de satisfaction.

Les autorités judiciaires et extrajudiciaires disposent aujourd'hui de services informatiques qui permettent d'enregistrer les résultats à chaque étape - dépôt de la plainte, enquête judiciaire et entretien direct -, de préciser les causes et, enfin, de constater la réapparition de l'intéressé, en dressant un acte judiciaire par lequel l'affaire est déclarée close.

L'expérience acquise des enquêtes a montré qu'il fallait engager toutes les institutions nationales et internationales s'occupant du problème des personnes dont on est sans nouvelles à rendre compte périodiquement et objectivement de chacune des affaires portées à leur connaissance, ainsi que des recherches effectuées, afin de renforcer la légalité et de diminuer les causes du problème (voir appendice A).

Une étude menée en 1988 pour la région de la capitale a donné des résultats analogues à ceux qui ont été obtenus pour l'ensemble du pays. La méthode des entretiens directs avec les auteurs des plaintes et avec les proches des victimes présumées a été également appliquée.

Il ressort des résultats que 517 des 843 personnes prétendument "disparues" (61 %) étaient déjà rentrées chez elles ou avaient donné de leurs nouvelles.

Dans 5 % des cas, il s'agissait de jeunes qui avaient décidé de quitter clandestinement le pays pour aller à l'étranger ou qui avaient des problèmes familiaux et préféraient vivre loin de chez eux; dans 34 % des cas l'affaire n'a pu être éclaircie car les familles avaient changé de domicile sans laisser d'adresse ou les adresses indiquées n'existaient pas.

Les dossiers concernant des cas présumés de disparition se sont accumulés car les autorités renvoient les plaintes qu'elles reçoivent aux tribunaux compétents; or, bien que la même procédure doive être suivie quand les personnes sont retrouvées, les intéressés ne jugent pas toujours utile de signaler que l'affaire est réglée, ce qui fait que la personne continue d'être tenue pour disparue.

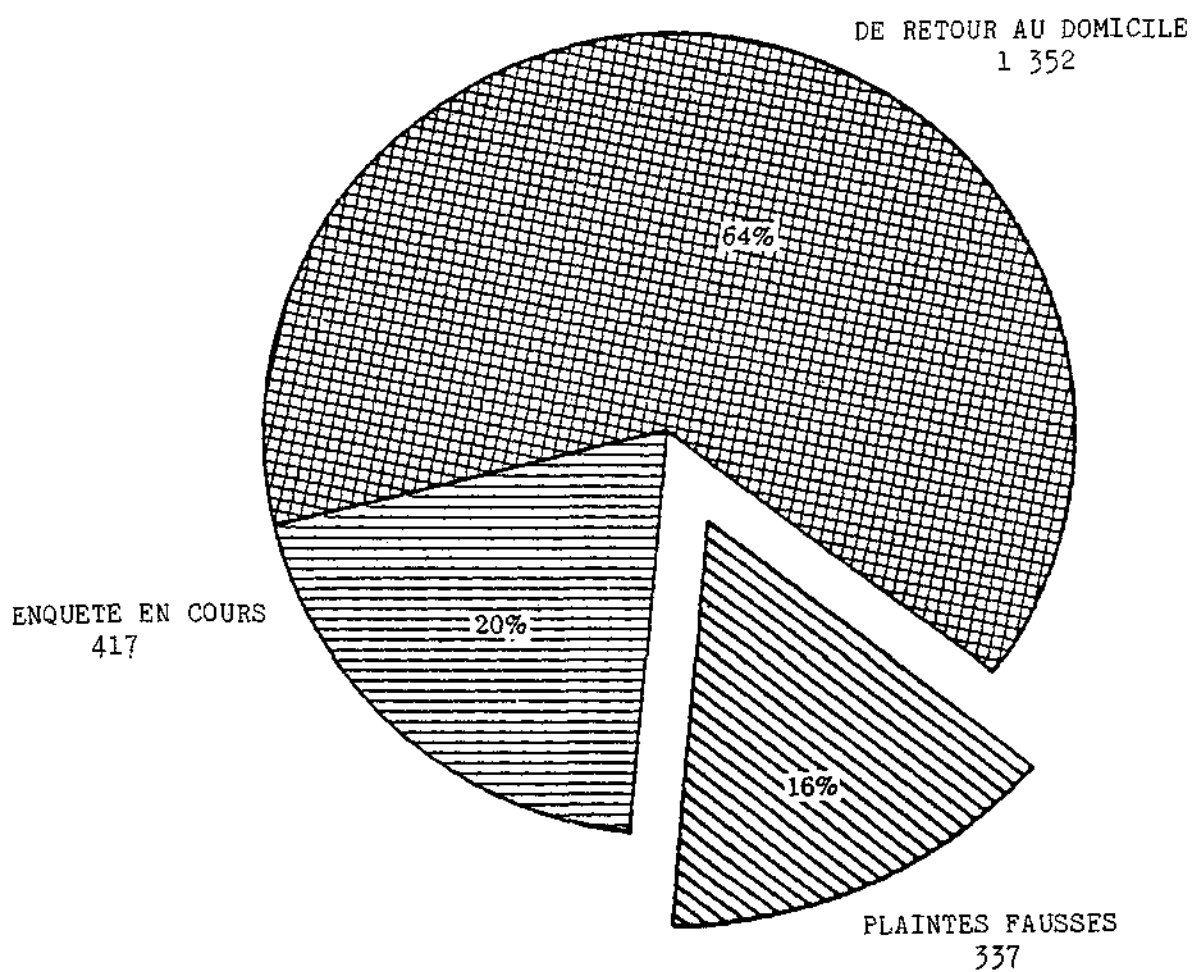
Les entretiens avec les auteurs des plaintes ou des proches des personnes prétendument disparues ont permis d'établir que les disparitions n'ont pas de cause politique, ce qui écarte toute possibilité d'implication des forces de sécurité et infirme donc les accusations de divers groupes, nationaux et internationaux, qui qualifient ces affaires de "violation des droits de l'homme".

Pour ce qui est des plaintes faisant état de violations des droits de l'homme commises sous des régimes précédents et qui se sont accumulées, les autorités ont entrepris les démarches voulues pour trouver une solution, avec la participation des forces de sécurité regroupées au sein du Système de protection civile (SIPROCI) qui collabore étroitement avec la Commission consultative de la Présidence de la République en matière de droits de l'homme.

APPENDICE A

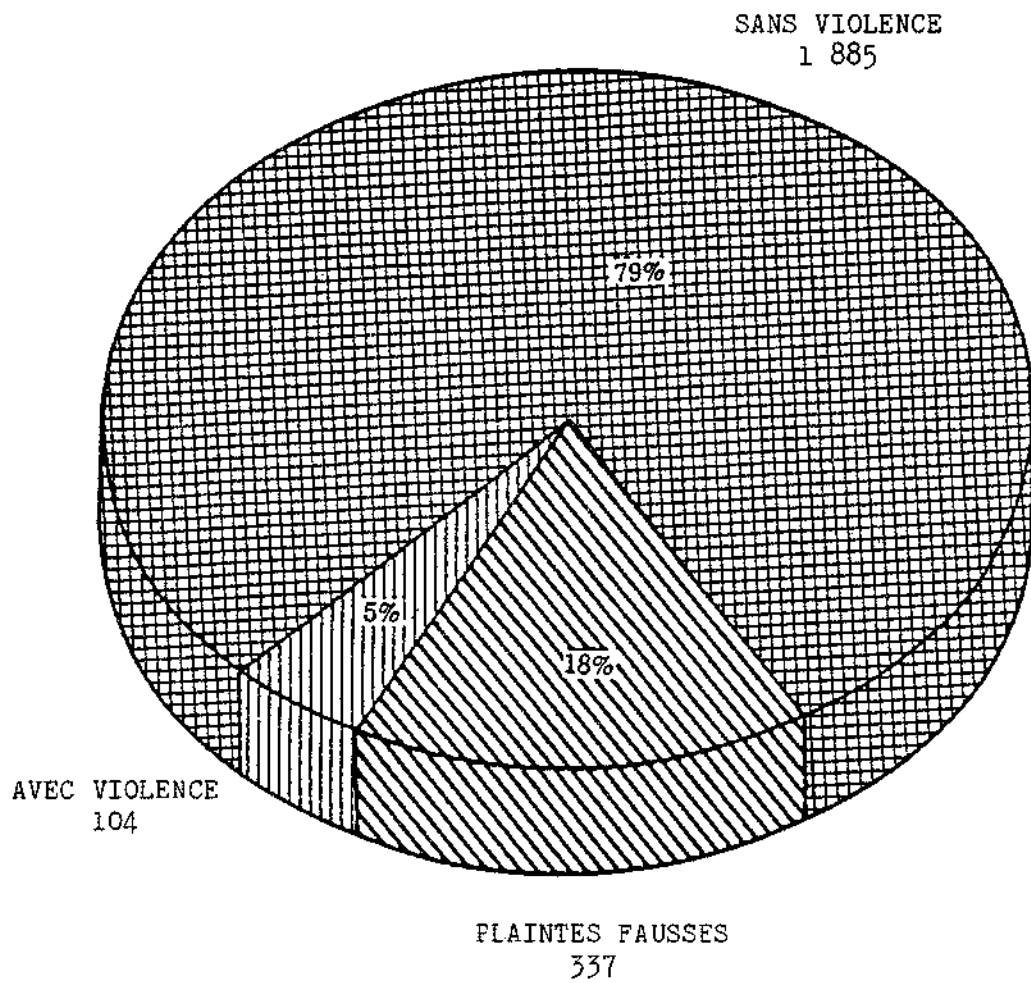
RESULTATS DES ENQUETES

RESULTATS GENERAUX



TOTAL DES PLAINTES : 2 106

CAS DE "DISPARITIONS" SELON LES CIRCONSTANCES



TOTAL DES PLAINTES : 2 106

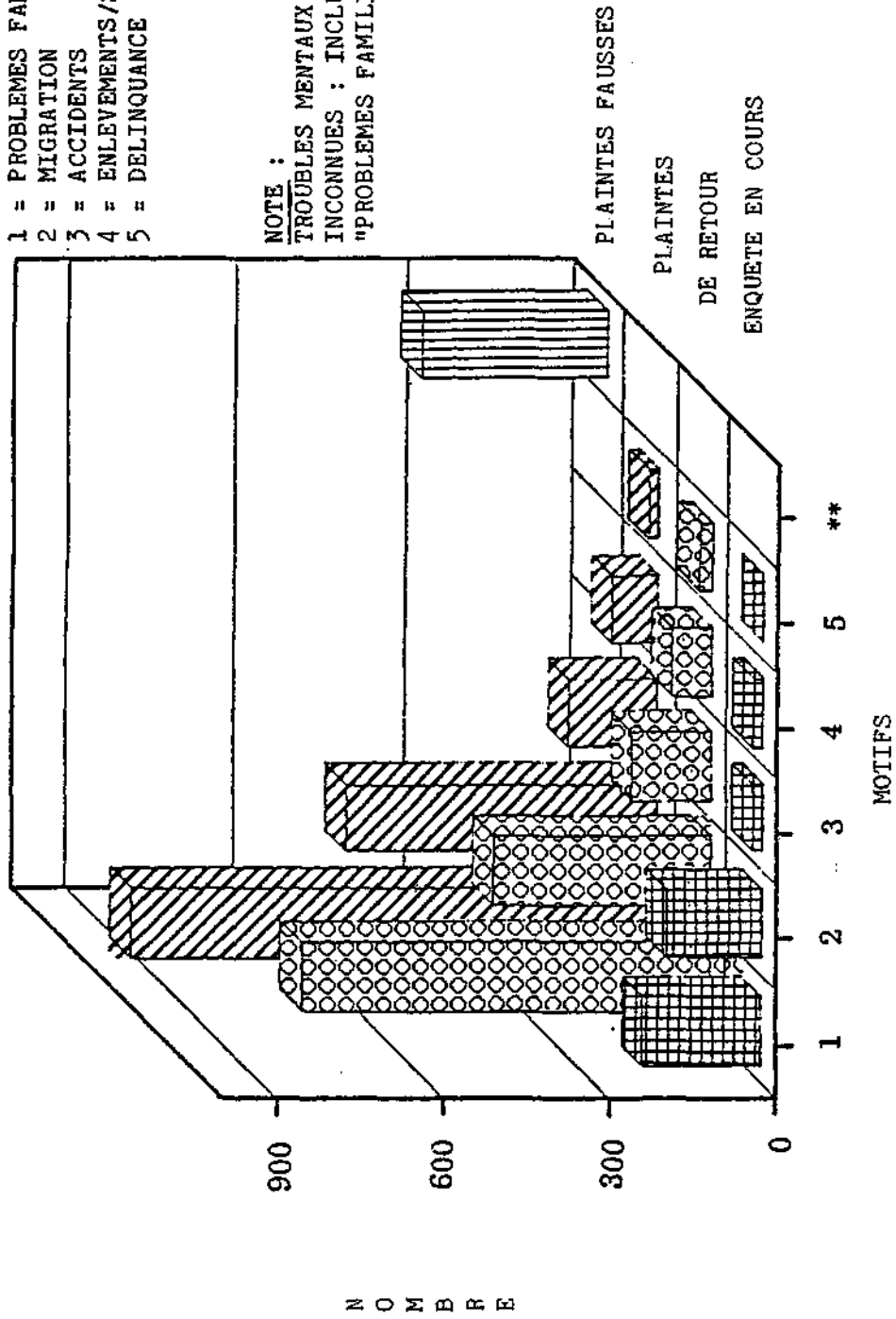
MOTIFS DE LA "DISPARITION" ET NOMBRE DE PERSONNES DE RETOUR
A LEUR DOMICILE

NO	MOTIFS	PLAINTES	DE RETOUR	ENQUETE EN COURS	PLAINTES FAUSSES
01	PROB. FAM.	942	731	211	
02	MIGRATION	564	392	172	
03	ACCIDENTS	158	139	19	
04	ENLEV./SEQUES.	85	70	15	
05	DELINQUANCE	20	20	0	
06	PLAINTES FAUSSES				337

MOTIFS DE "DISPARITION" ET NOMBRE DE PERSONNES
DE RETOUR A LEUR DOMICILE

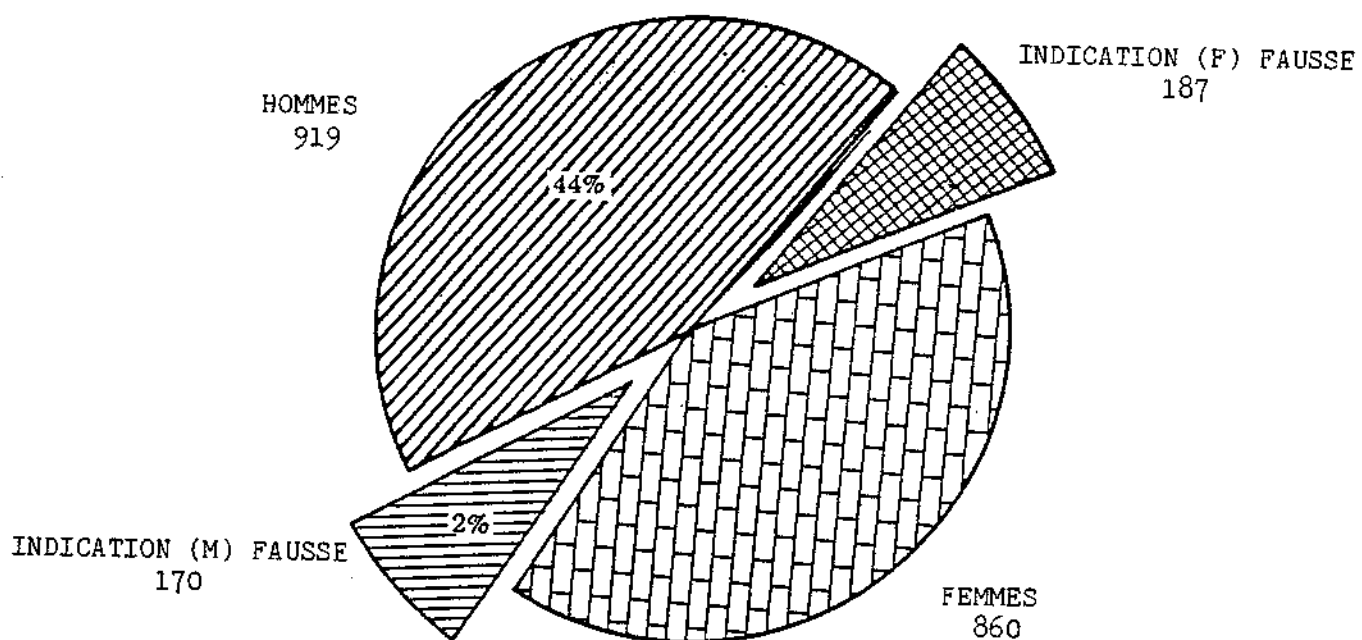
- 1 = PROBLEMES FAMILIAUX
- 2 = MIGRATION
- 3 = ACCIDENTS
- 4 = ENLEVEMENTS/SEQUESTRATIONS
- 5 = DELINQUANCE

NOTE :
TROUBLES MENTAUX ET CAUSES
INCONNUES : INCLUS DANS
"PROBLEMES FAMILIAUX"



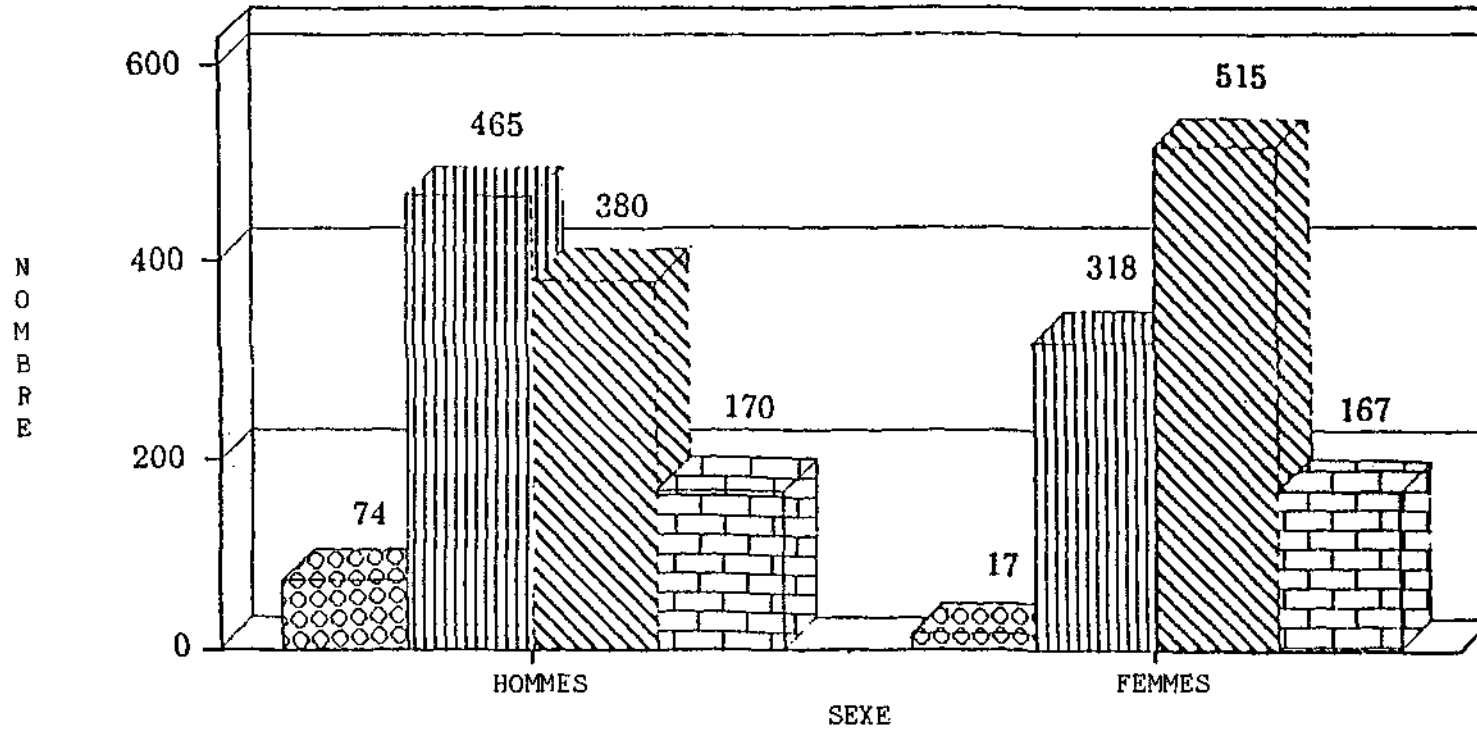
PLAINTES FAUSSES
PLAINTES
DE RETOUR
ENQUETE EN COURS

REPARTITION PAR SEXE



TOTAL DES PLAINTES : 2 106

REPARTITION GENERALE PAR SEXE



PERSONNES AGEES

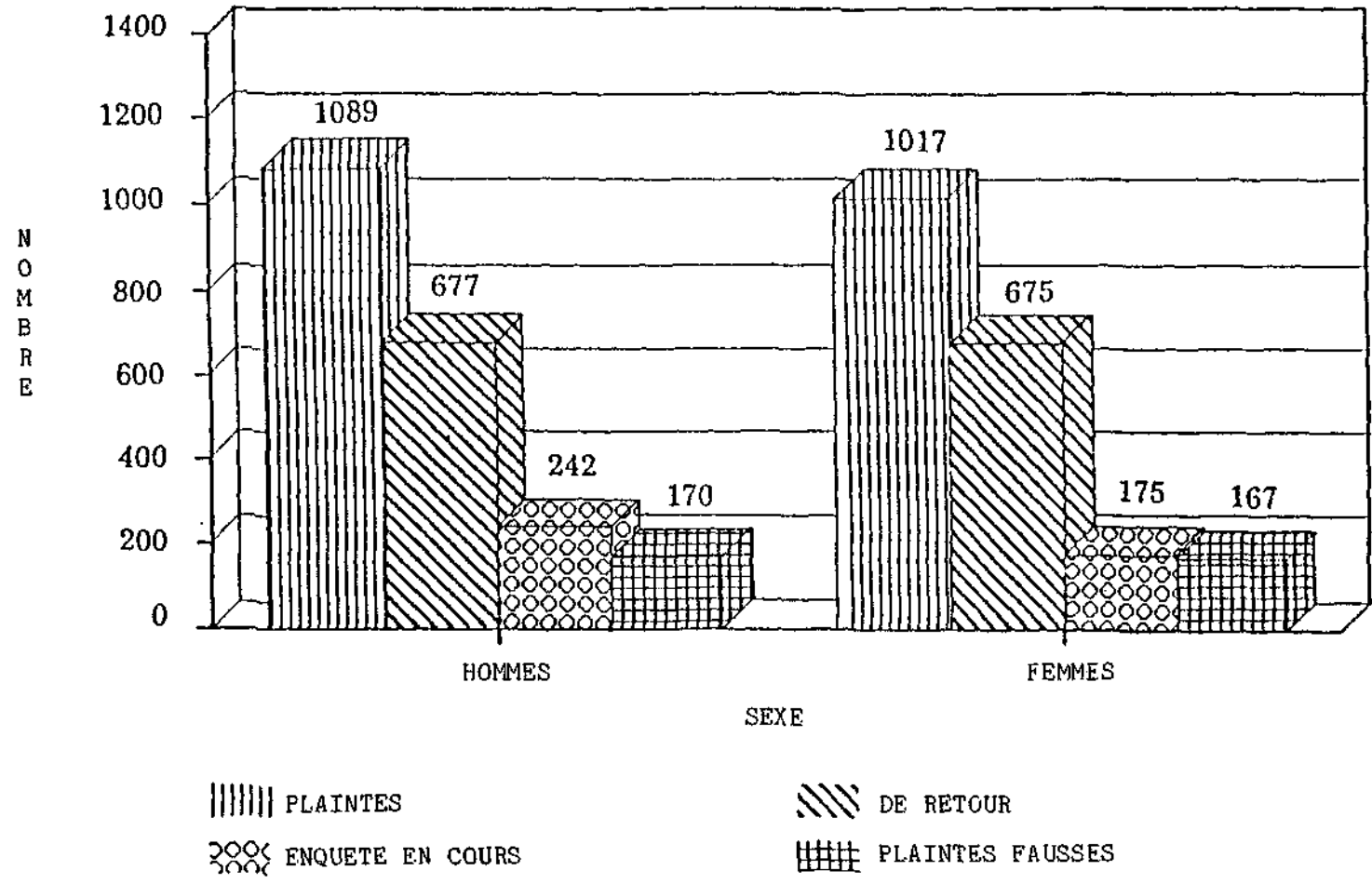
ADULTES

MINEURS

PLAINTES FAUSSES

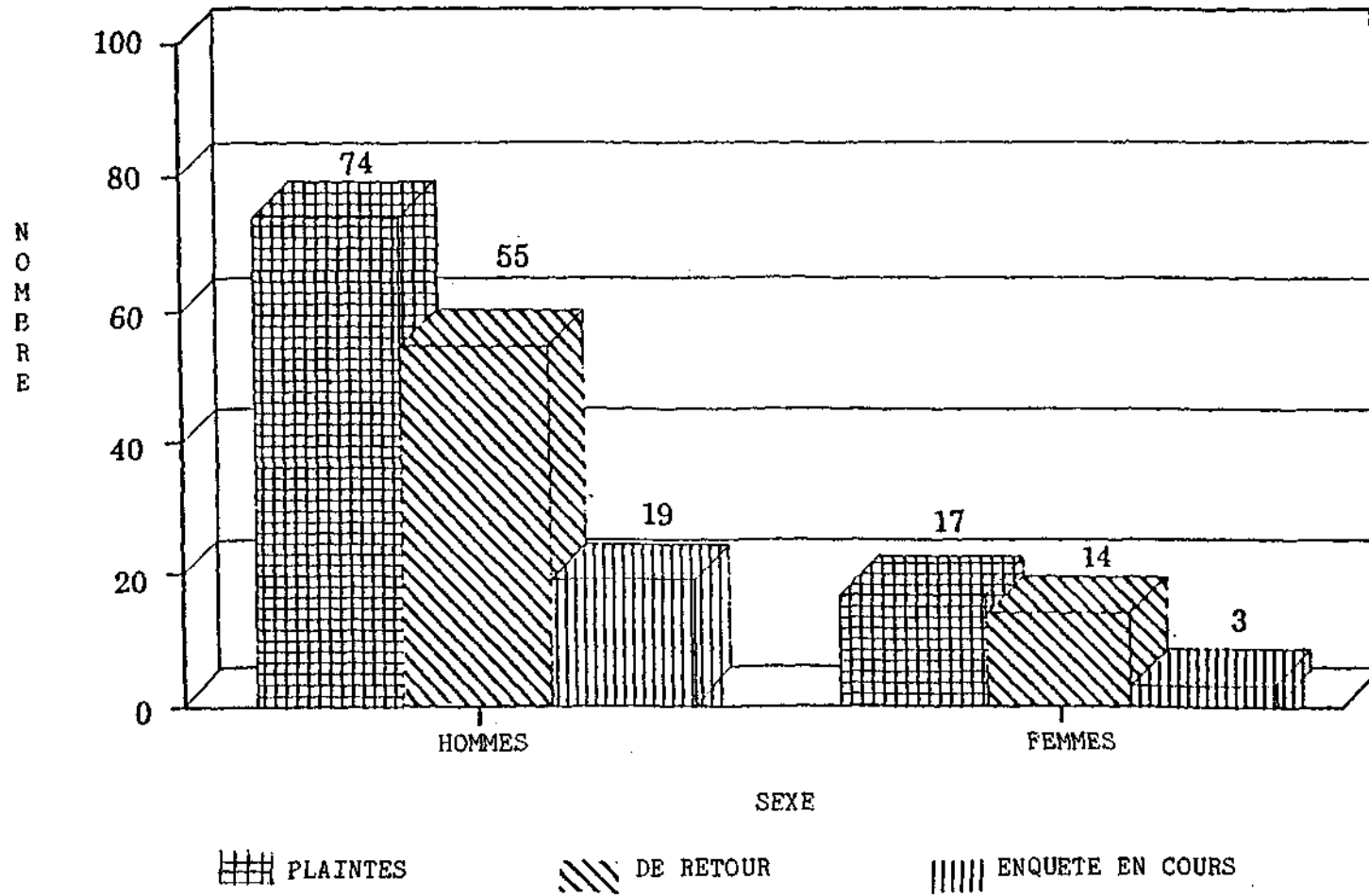
TOTAL DES PLAINTES : 2 106

REPARTITION PAR SEXE



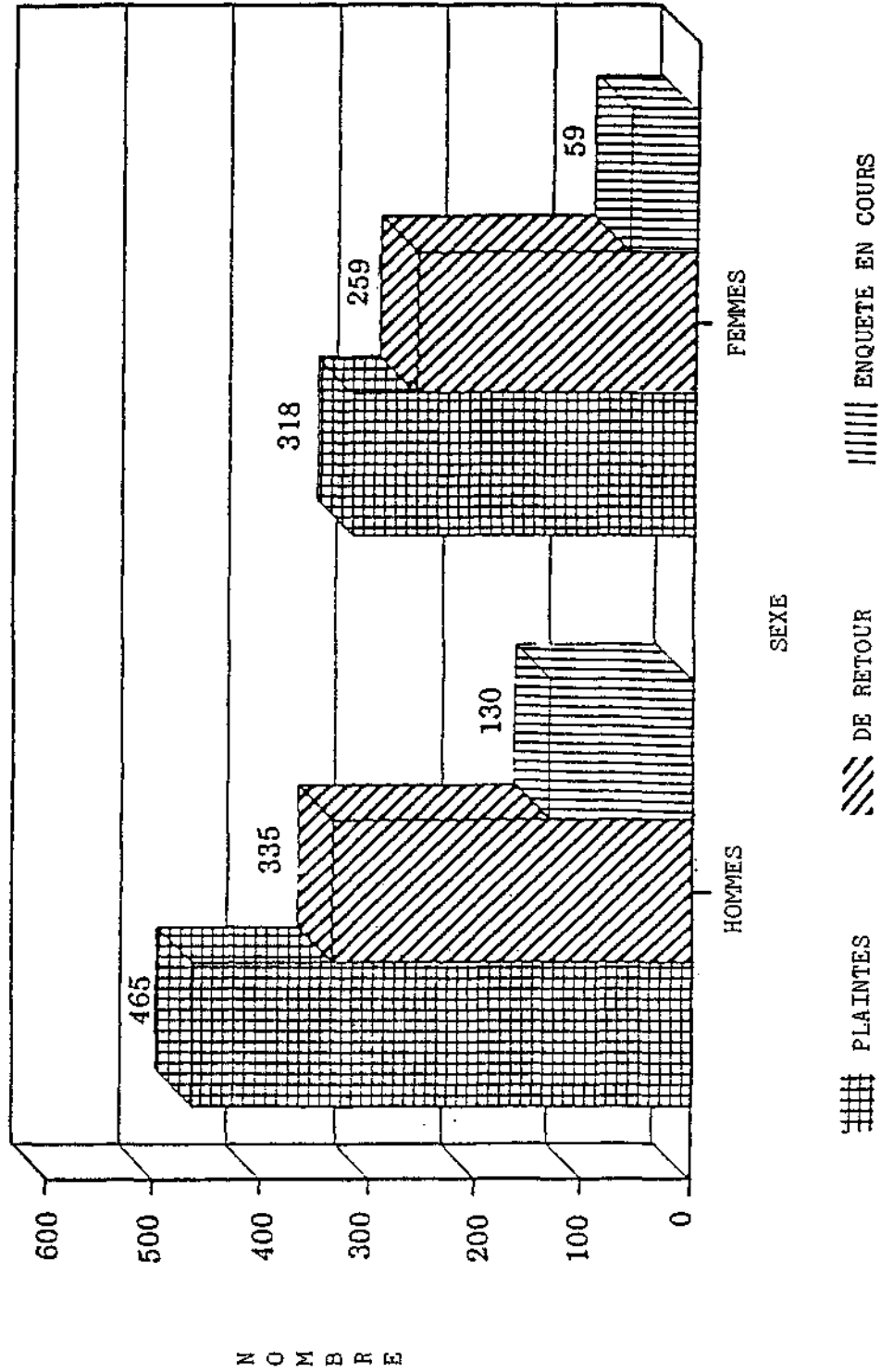
TOTAL DES PLAINTES : 2 106

PERSONNES AGEES : REPARTITION PAR SEXE



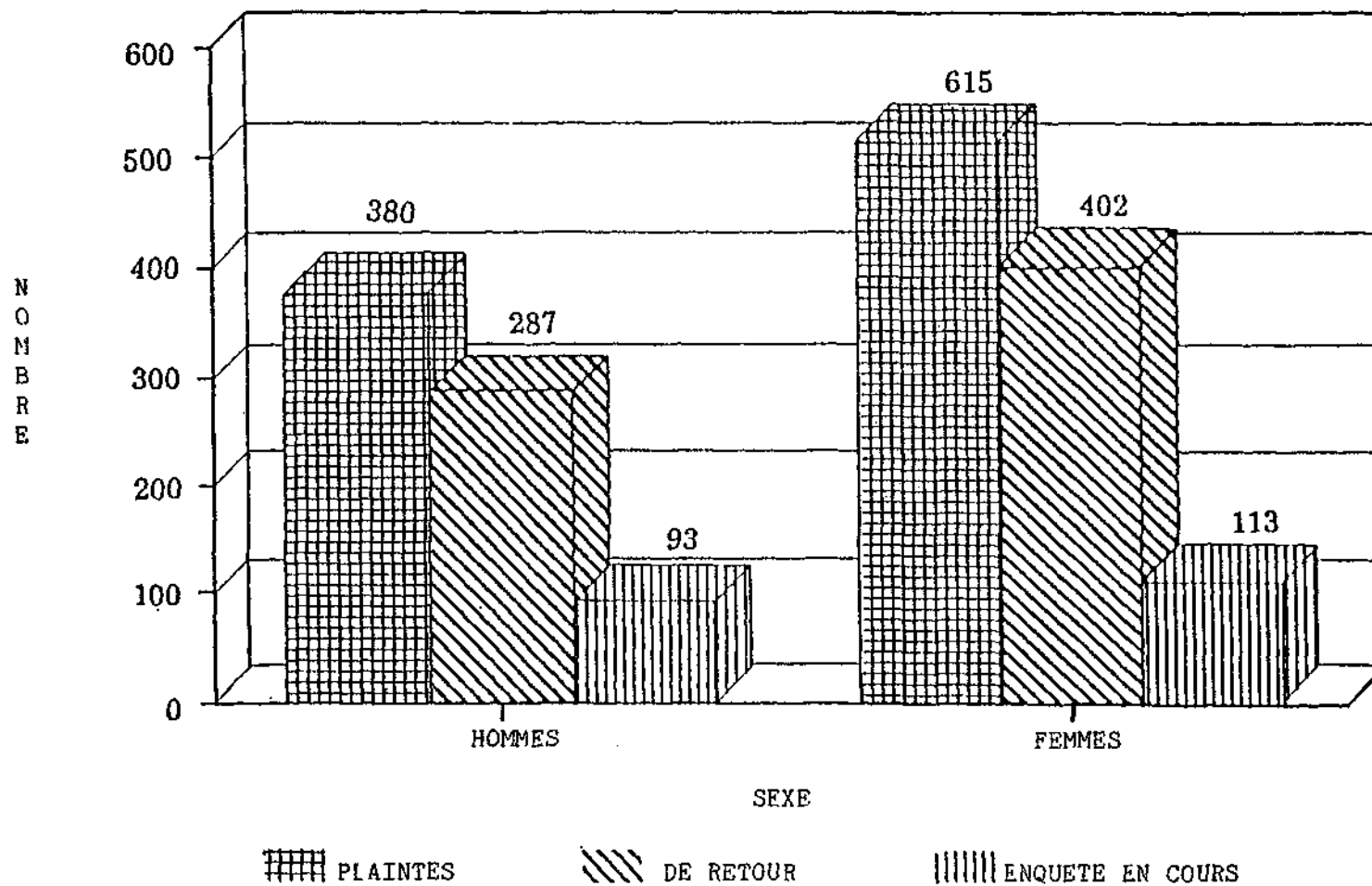
TOTAL DES PLAINTES : 2 106

ADULTES : REPARTITION PAR SEXE



TOTAL DES PLAINTES : 2 106

MINEURS : REPARTITION PAR SEXE



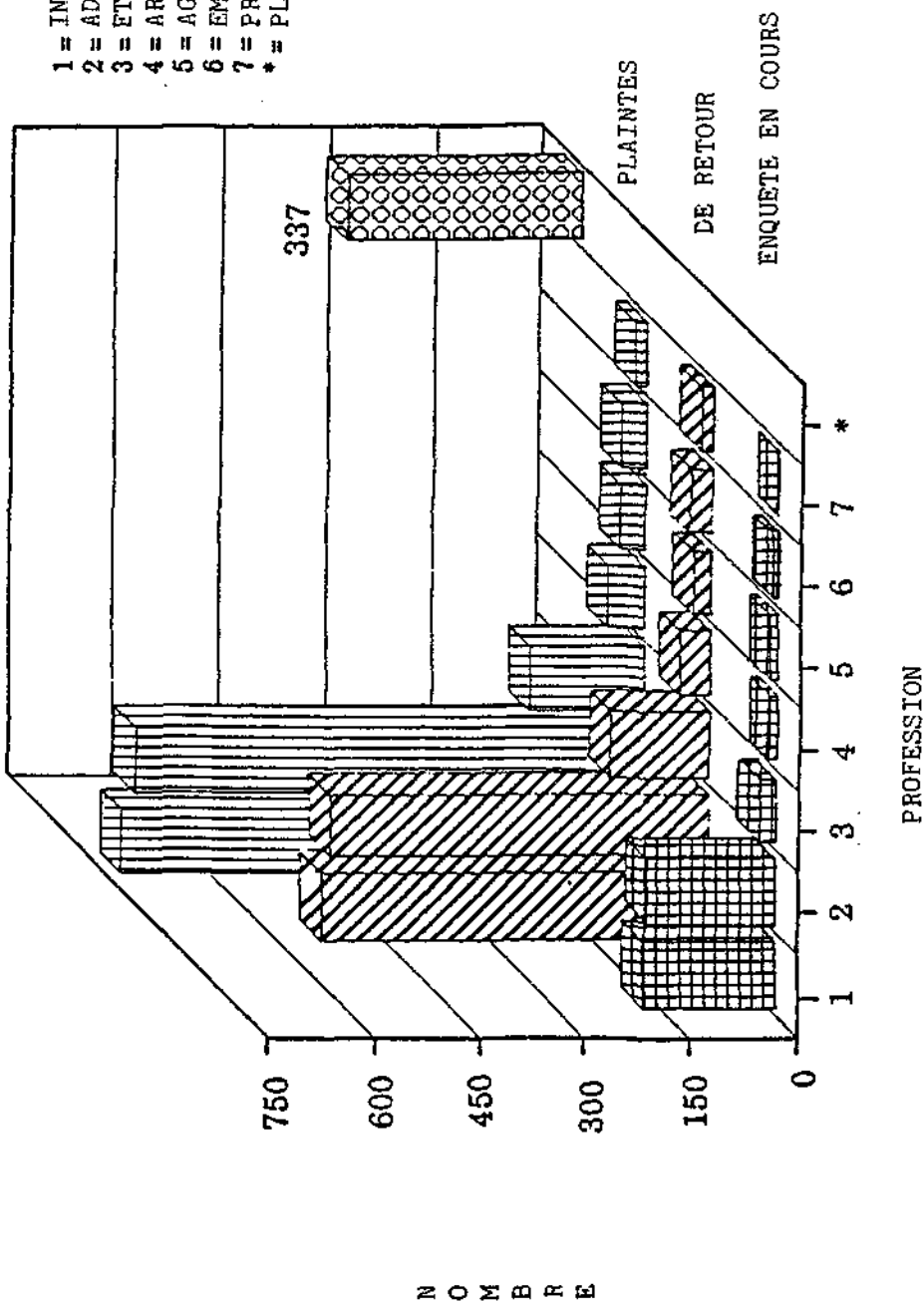
TOTAL DES PLAINTES : 2 106

RESULTATS DES ENQUETES SUR LES PERSONNES "DISPARUES" :
REPARTITION PAR PROFESSION

No	PROFESSION	PLAINTES	DE RETOUR	ENQUETE EN COURS	PLAINTES FAUSSES
01	INDETERMINEE	739	553	186	
02	ADOLESCENTS	721	540	181	
03	ETUDIANTS	166	142	24	
04	ARTISANS	52	43	9	
05	AGRICULTEURS	37	26	11	
06	EMPLOYES	37	31	6	
07	PROFESSIONS LIBERALES	17	17	0	
08	PLAINTES FAUSSES				337

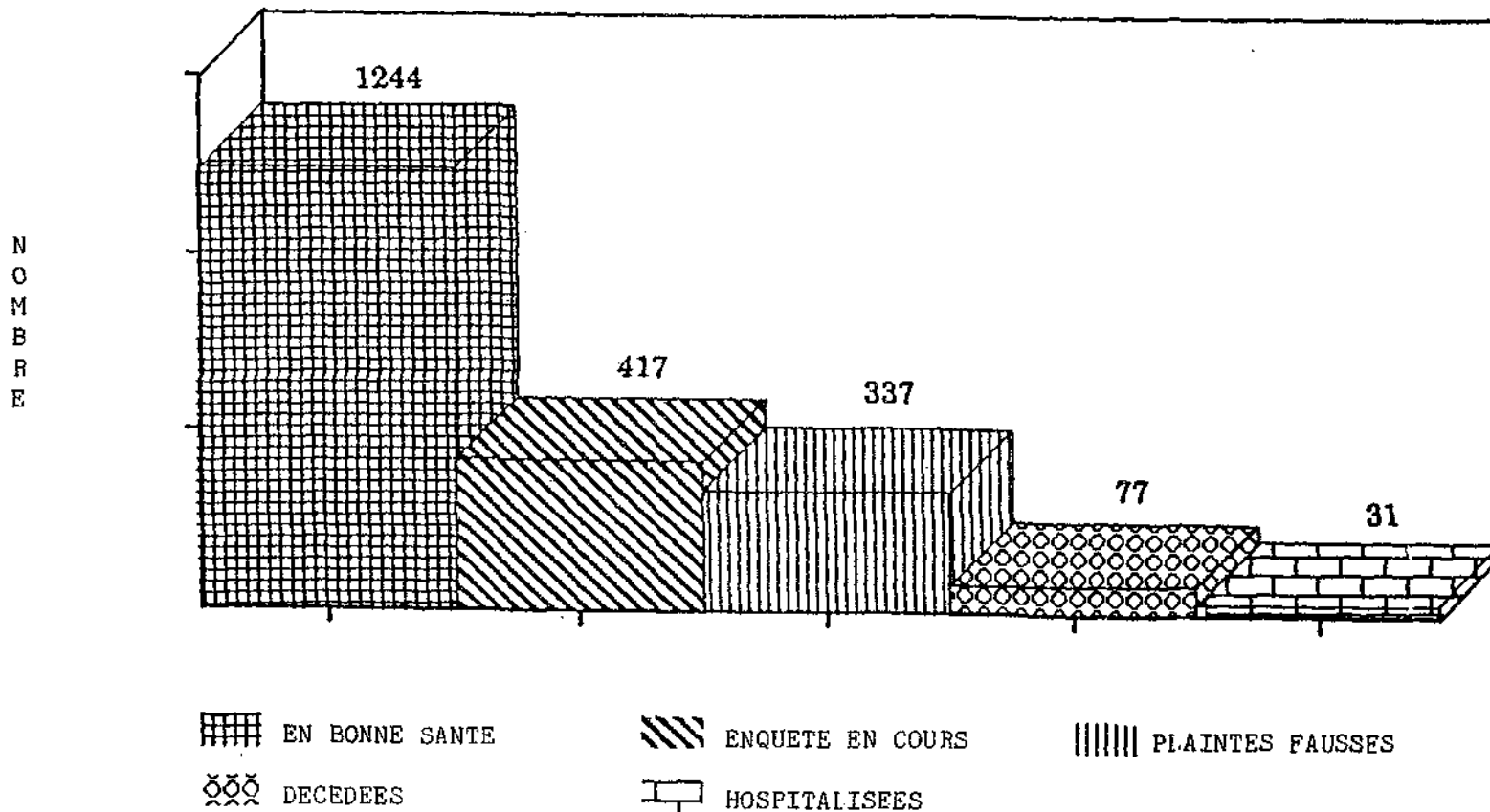
REPARTITION PAR PROFESSION

- 1 = INDETERMINEE
- 2 = ADOLESCENTS
- 3 = ETUDIANTS
- 4 = ARTISANS
- 5 = AGRICULTEURS
- 6 = EMPLOYES
- 7 = PROFESSIONS LIBERALES
- * = PLAINTES FAUSSES



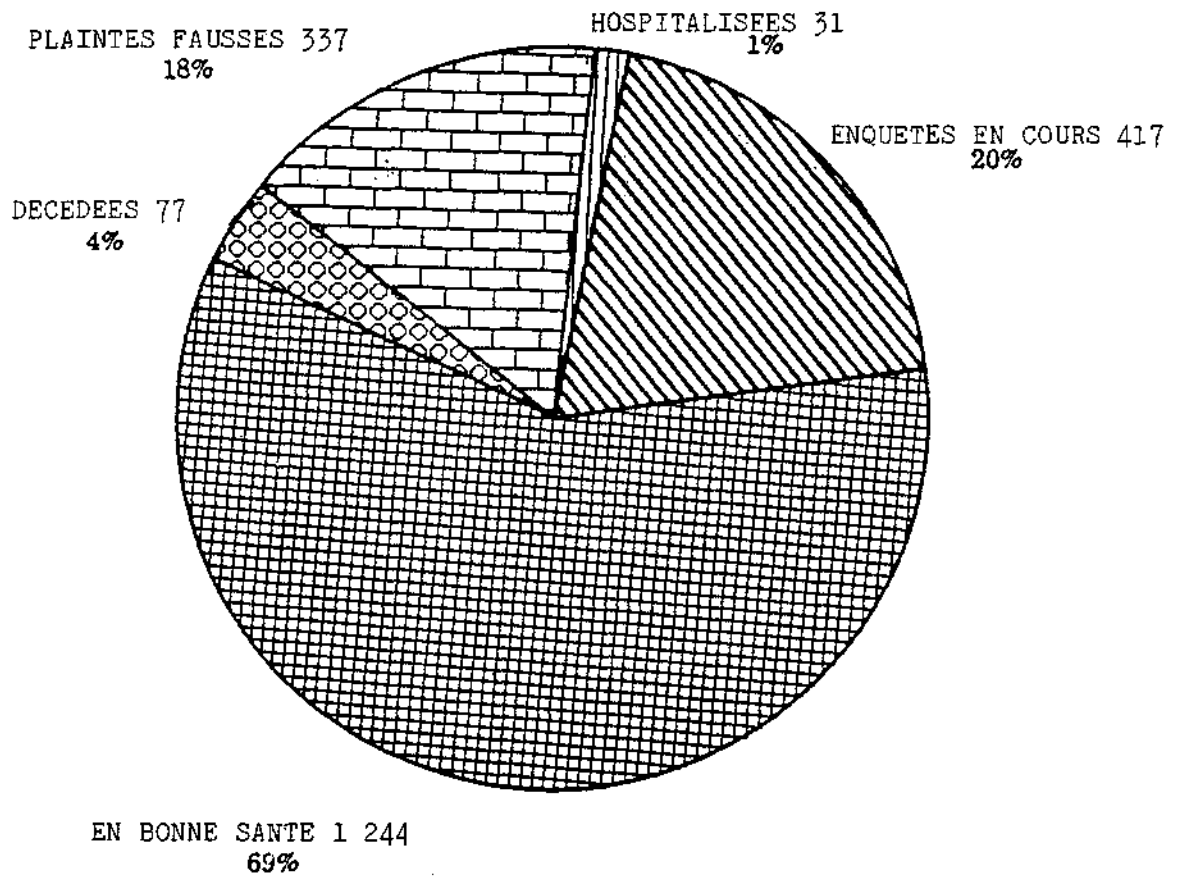
TOTAL DES PLAINTES : 2 106

ETAT PHYSIQUE DES PERSONNES RETROUVEES



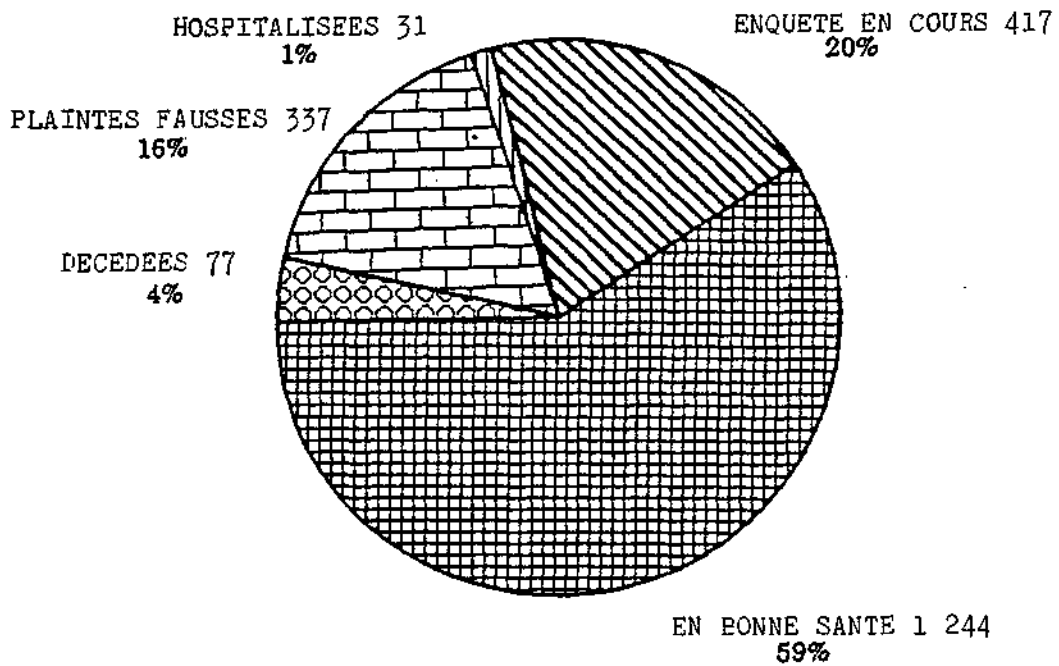
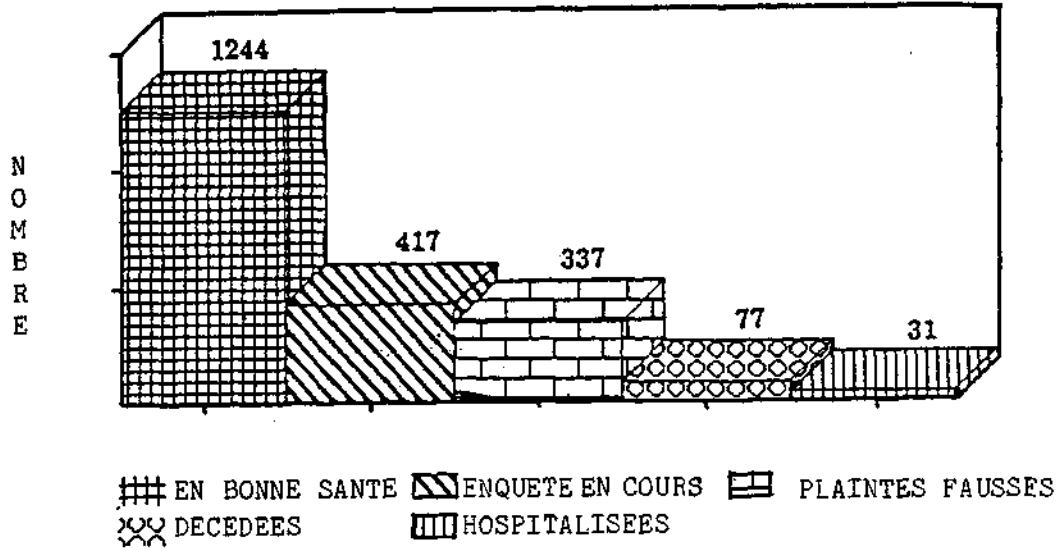
TOTAL DES PLAINTES : 2 106

ETAT PHYSIQUE DES PERSONNES RETROUVEES



TOTAL DES PLAINTES : 2 106

ETAT PHYSIQUE DES PERSONNES RETROUVEES

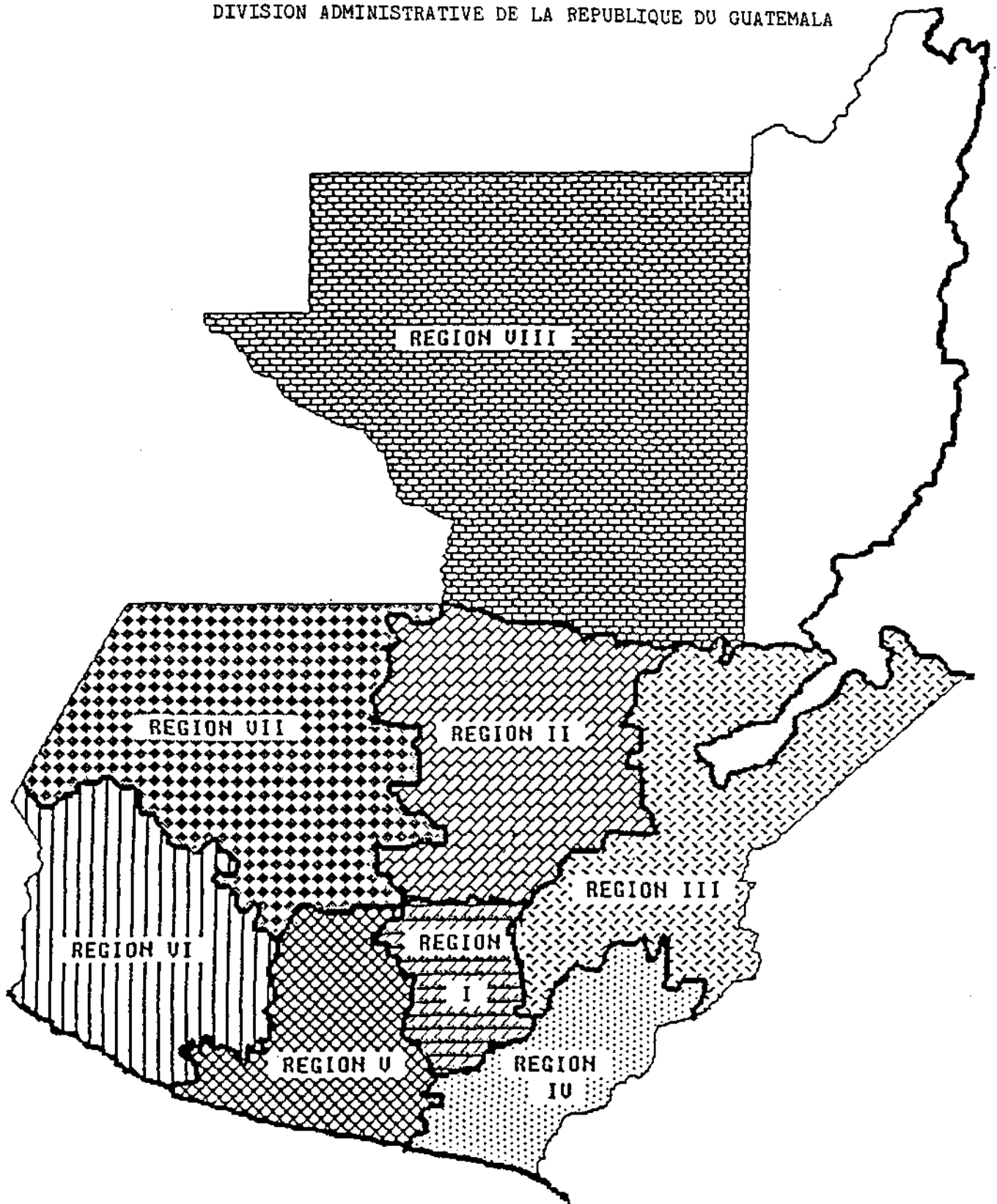


TOTAL DES PLAINTES : 2 106

DIVISION ADMINISTRATIVE DE LA REPUBLIQUE DU GUATEMALA

REGION I	:	GUATEMALA
REGION II	:	ALTA VERAPAZ BAJA VERAPAZ
REGION III	:	ZACAPA CHIQUIMULA IZABAL EL PROGRESO
REGION IV	:	JUTIAPA JALAPA SANTA ROSA
REGION V	:	SACATEPEQUEZ ESCUINTLA CHIMALTENANGO
REGION VI	:	QUETZALTENANGO SAN MARCOS RETALHULEU SUCHITEPEQUEZ SOLOLA TOTONICAPAN
REGION VII	:	HUEHUETENANGO EL QUICHE
REGION VIII	:	EL PETEN

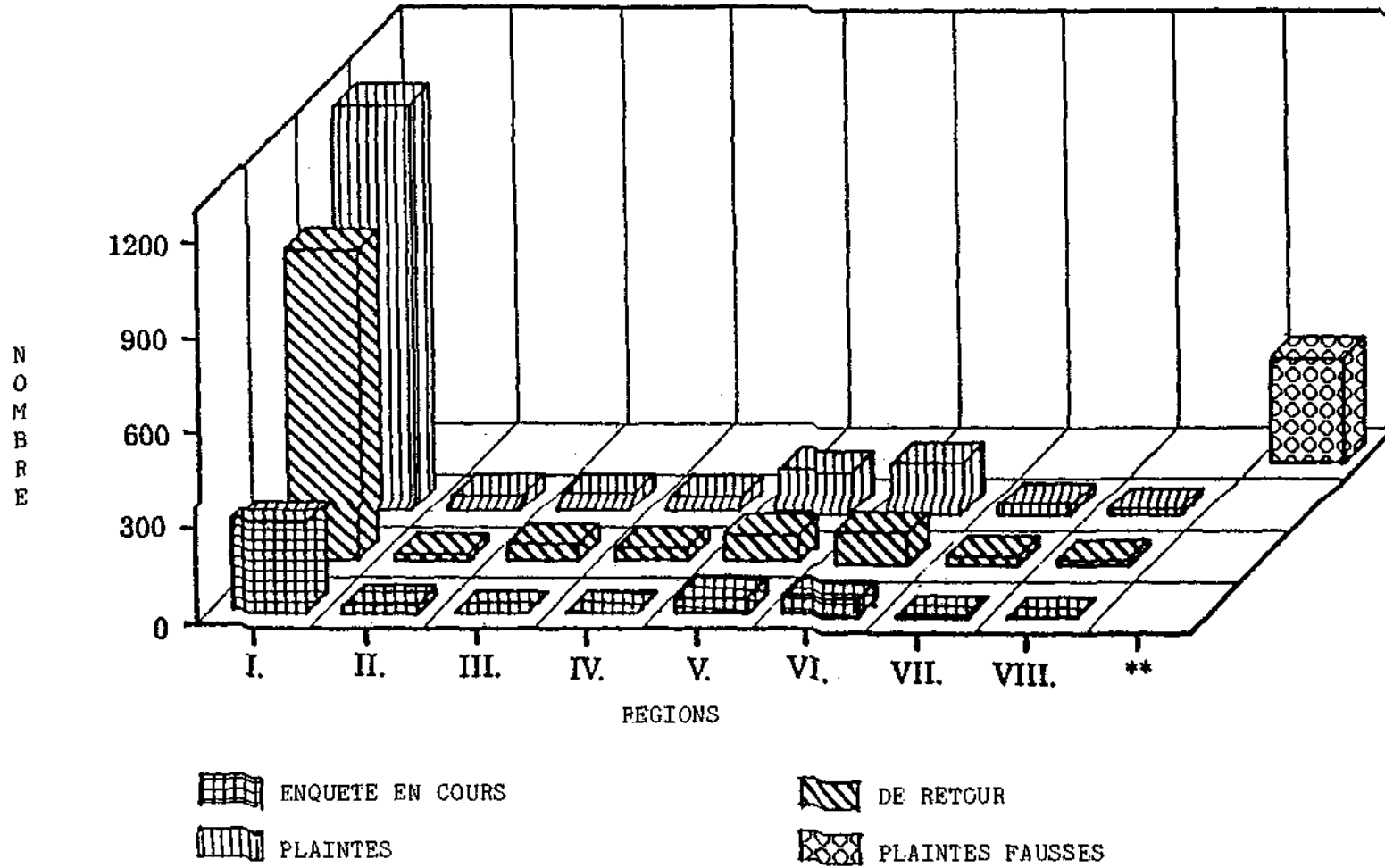
DIVISION ADMINISTRATIVE DE LA REPUBLIQUE DU GUATEMALA



RESULTATS DES ENQUETES PAR REGION

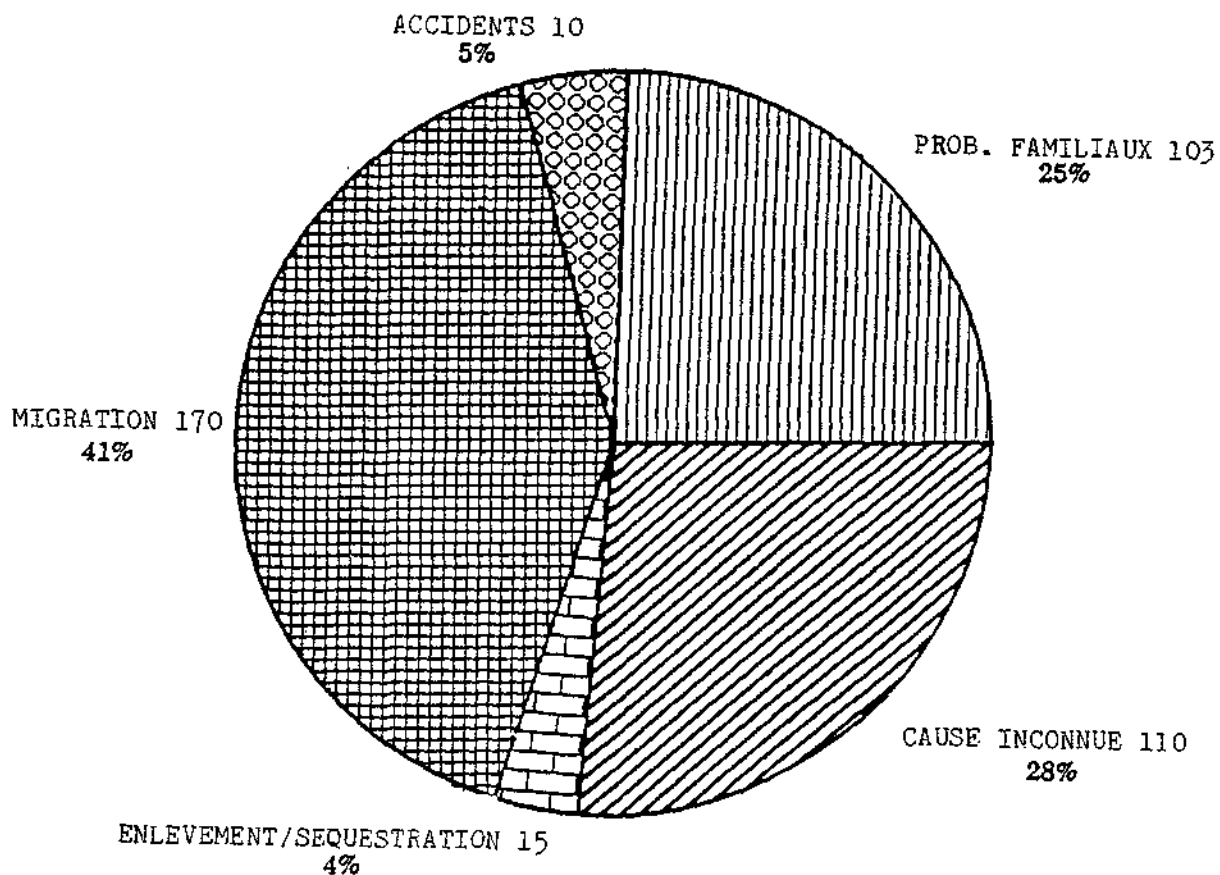
No	REGIONS	PLAINTES	DE RETOUR	ENQUETE EN COURS	PLAINTES FAUSSES
01	I.	1 268	983	285	
02	II.	46	23	23	
03	III.	55	55	0	
04	IV.	47	44	3	
05	V.	135	90	45	
06	VI.	162	108	54	
07	VII.	37	31	6	
08	VIII.	19	18	1	
09	PLAINTES FAUSSES				337

REPARTITION PAR REGION ADMINISTRATIVE



TOTAL DES PLAINTES : 2 106

PRINCIPAUX MOTIFS DE "DISPARITION" : CAS POUR LESQUELS
L'ENQUETE EST EN COURS



TOTAL : 417 CAS